

**FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE
DU LPA D'OLORON STE MARIE**

A LIRE ET A CONSERVER DANS L'AGENDA DES PARENTS ET DE L'APPRENANT

Profitez de la lecture de ce document pour échanger en famille et s'assurer que tout est assimilé

COORDONNÉE DE L'INFIRMIÈRE : Mme PARADELLE
Tél : 05.59.39.05.14 Poste 26 Adresse : 1051 Route du Gave d'Aspe – 64400 Oloron Ste Marie
LES HORAIRES D'OUVERTURE
Ils sont affichés près de la porte de l'infirmerie et de la vie scolaire.
URGENCE
En cas d'urgence, si l'infirmière est absente, voyez le bureau vie scolaire.
JUSTIFICATIF
Tout justificatif de l'infirmière (absence, dispense, autorisation de sortie) doit être aussitôt porté au bureau vie scolaire (sauf apprentis).
ABSENCE EN COURS
<ul style="list-style-type: none">– Pendant les heures de cours ou les intercours, un apprenant vient à l'infirmerie <i>seulement en cas d'urgence</i>. Le professeur doit en être informé.– Durant les récréations, le service de surveillance doit être informé.
MALADES DU LUNDI MATIN
Restez à la maison le matin si vous êtes malade (prenez votre température).
DISPENSES
Les dispenses d'éducation physique et/ou de travaux pratiques doivent être <i>délivrées par le médecin traitant</i> . L'apprenant doit l'apporter à l'infirmière afin qu'elle en informe les professeurs et le bureau vie scolaire. <i>L'infirmière est habilitée à ne donner qu'une dispense temporaire d'un jour</i> , si c'est justifié.
INJECTIONS
Pour une injection, vous devez fournir une demande écrite des parents (si vous êtes mineur) et l'ordonnance .
TRAITEMENT MÉDICAL
<i>L'infirmière scolaire ne peut donner que quelques médicaments</i> (paracétamol, spafon...). <i>Vous devez signaler à l'infirmière le jour de la rentrée les problèmes de santé, les traitements en cours.</i> <i>Apportez dès la rentrée les médicaments et l'ordonnance</i> correspondants aux traitements d'urgence pour ce qui concerne les allergies, asthme, crises d'épilepsie, diabète, crises de tétanie, problème cardiaque, <i>douleurs au moment des règles...</i> <i>A votre retour pour maladie ou traumatisme, pensez à apporter les médicaments, la dispense et à informer l'infirmière de votre état de santé.</i>
TRANSPORT
<i>L'infirmière n'est pas chargée du transport des élèves</i> ayant des rendez-vous médicaux. Le kinésithérapeute peut éventuellement venir à l'infirmerie. Vous faites ajouter sur l'ordonnance la mention «à domicile ». Le médecin peut prescrire un V.S.L. (véhicule sanitaire léger) ou un taxi.
MALADIE
<i>Vous ne pouvez rentrer chez vous qu'avec l'autorisation de l'infirmière.</i> Si vous êtes mineur, vous ne pouvez rentrer seul que si vous avez une autorisation des parents par fax, ou mail
TRÈS IMPORTANT : DOCUMENTS A GARDER DANS VOTRE PORTEFEUILLE
Ayez toujours sur vous votre carte vitale, une copie de votre attestation de sécurité sociale et de mutuelle, une copie de votre carte d'identité, votre carte de groupe sanguin et mention d'un éventuel problème médical

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

En cas de bris de lunettes, de perte de lentilles de contact... ou si vous êtes reconnu responsable d'un accident, vous devez faire une déclaration à votre assurance dans les 48 heures (ou vos parents).

ACCIDENT DE TRAVAIL

En cas de traumatisme survenu sur le lycée, en stage, sur le trajet du domicile, c'est un accident de travail. Vous devez :

1 – **Prévenir la vie scolaire**, afin de procéder à la déclaration.

2 – **Faire une déclaration d'accident dans les 48 h auprès de votre assurance** pour tout accident qui peut nécessiter des frais de matériel qui ne sont pas remboursés complètement par la MSA (ainsi que la personne responsable).

VISITES MÉDICALES

Elles sont effectuées par un médecin pour tous les élèves mineurs à partir de la 2^{de} Professionnelle. Cette visite médicale faite en décembre permet l'obtention de la dérogation à l'utilisation des machines dangereuses pour pouvoir utiliser le matériel en stage.

Attention : **le médecin donne son accord après votre réponse à l'avis médical demandé (si tel est le cas).**

DEMANDE DE PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Protocole d'urgence pour problème médical vital. Informez l'infirmière si vous êtes concerné et fournissez une copie du dernier dossier établi.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT POUR L'EXAMEN

Exemple: tiers-temps supplémentaire. Handicap pouvant le nécessiter : dyslexie , dysphasie. problème neurologique, problème visuel... Dans ce cas, vous devez :

- **Informez la vie scolaire dans le dossier de rentrée.**

- **Aménagement de scolarité.** Joindre l'aménagement de l'année dernière. Dans ce cas, il faut demander un dossier de prise en charge de personne handicapée ou son renouvellement le plus tôt possible à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Coordonnées de la MDPH de Pau : 22 rue Jean-Jacques Monaix 64000 PAU. Tél. 05.59.27.50.50. Si le handicap le nécessite, la MDPH en informe l'enseignant référent du secteur scolaire.

- **Demander d'aménagement d'examen.** Joindre la réponse à la demande de l'année dernière. Elle sera à remplir par le candidat et le médecin et à me renvoyer. Il faudra y joindre un **bilan de l'orthophoniste** s'il y a lieu.

L'ÉCOUTE

TRES IMPORTANT: L'infirmière est à votre écoute pour tout problème de santé, psychologique ou relationnel. Elle est soumise au secret professionnel. Aussi, n'hésitez pas à passer la voir en dehors des heures de cours ou à prendre contact directement par téléphone.

PRÉVENTION

Si vous êtes intéressé pour apporter votre aide afin de réaliser des projets concernant divers thèmes (alcool, tabac, contraception...), n'hésitez pas à contacter l'infirmière.

VACCINATIONS

Elles doivent être à jour. L'infirmière n'est pas habilitée (sauf présence d'un médecin) à pratiquer les vaccinations

➤ **Vaccinations obligatoires:**

- **B.C.G.** (tuberculose),

D. T.P (diphthérie, tétanos, polio), à faire tous les 5 ans, puis tous les 10 ans après la 7^{ème} injection.

➤ **Vaccinations fortement recommandées (à voir avec le médecin traitant) :**

- Vaccination contre la **rubéole**, pour les filles, Vaccination contre les **oreillons**, pour les garçons,
- Vaccination contre **l'hépatite B**, pour tous.

Bonne santé à tous et bonne rentrée.

L'infirmière,